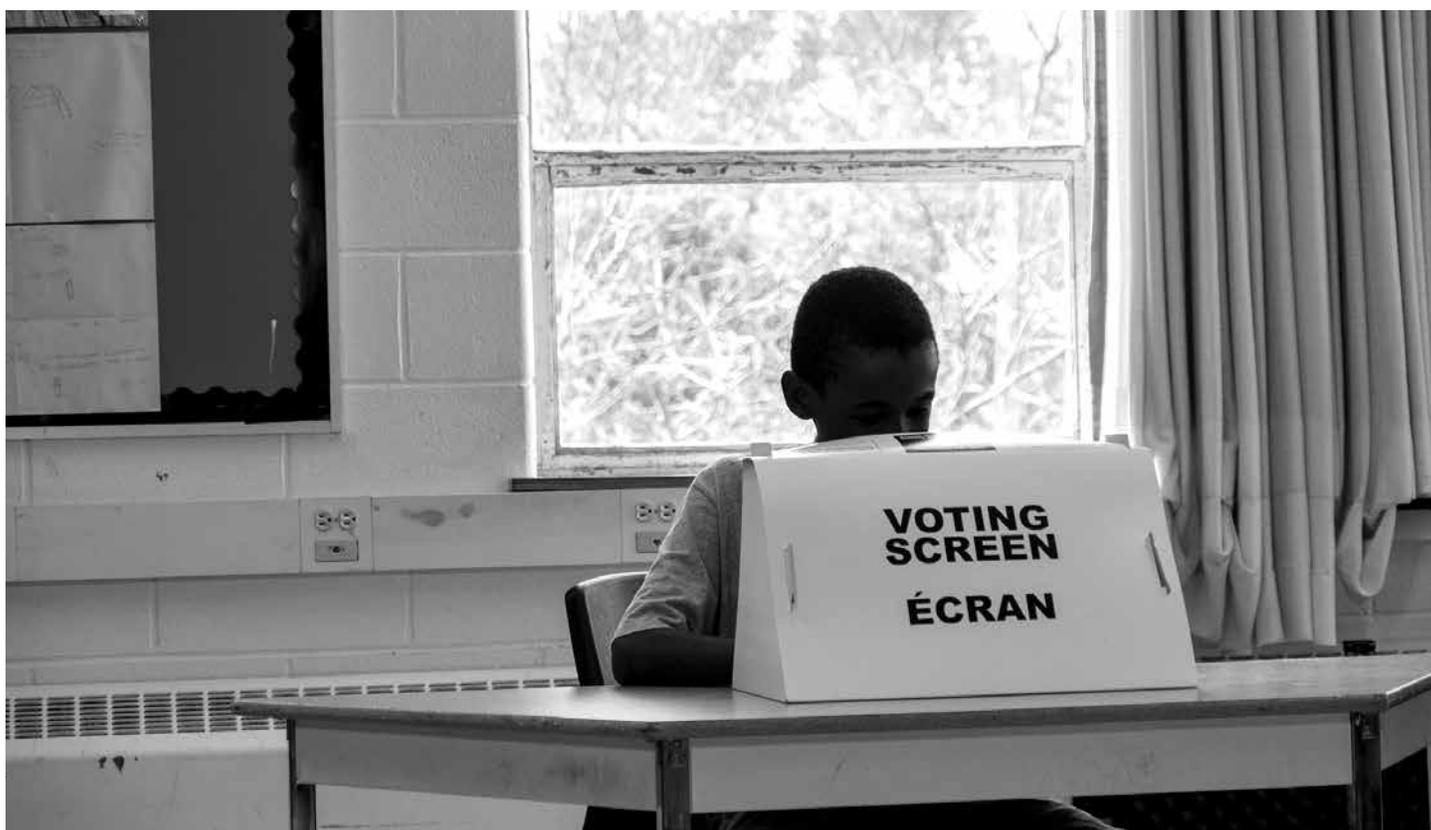


11 LE VOTE



Elections PEI est un bureau indépendant et non-partisan de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard qui a pour mandat d'administrer les élections générales, les élections partielles, les plébiscites, les référendums et certaines élections scolaire et municipales de manière non-partisane et indépendante.

L'Île-du-Prince-Édouard a établi le principe des **élections à date fixe** en 2011, signifiant ainsi que des élections provinciales doivent se tenir le premier lundi d'octobre à tous les quatre ans. Cependant, cela n'empêche pas une élection provinciale d'être déclenchée à un autre moment. Une élection est déclenchée lorsque le gouvernement perd un vote de confiance ou si le lieutenant-gouverneur dissout l'Assemblée législative à la demande du premier ministre. Par exemple, l'élection provinciale de 2015 a été tenue plusieurs mois plus tôt, à la demande du premier ministre.

Afin d'être admissible au vote lors d'une élection provinciale à l'Île-du-Prince-Édouard, vous devez :

- avoir 18 ans le jour de l'élection
- être citoyen canadien
- vivre à l'Île-du-Prince-Édouard depuis plus de 6 mois lorsque le gouvernement déclenche l'élection

Si vous êtes un électeur inscrit auprès d'Élection PEI avant le déclenchement de l'élection, vous recevrez un Carte d'Identification de l'Électeur (CIÉ) avec les dates, les heures et le lieu du vote. Si vous avez votre CIÉ, le greffier du scrutin le scannera au bureau de vote et regardera votre pièce d'identité pour vérifier votre identité.

Une confirmation des électeurs doit être organisée une fois que l'élection générale a débuté. Les agents de confirmation visiteront toutes les maisons à travers la province pour collecter les noms, adresses, dates de naissance et numéros de téléphone de chaque électeur éligible, afin de les compiler dans la liste électorale officielle.

Si vous manquez la visite de l'agent de confirmation durant la période de confirmation, il vous est possible d'ajouter votre nom à la liste électorale en contactant votre directeur de scrutin.

Si vous vous n'êtes pas inscrits à l'avance ou que vous n'êtes pas sur la liste électorale, il vous est tout de même possible de voter. Il faudra amener deux pièces d'identité qui confirmeront votre nom et adresse de résidence. Par exemple, cela peut être votre permis de conduire ou votre carte d'identité provinciale avec une facture de service. Si votre pièce d'identité ne comporte pas d'adresse, il vous faudra faire une déclaration.

LEÇON 11 : LE VOTE

Durant l'élection provinciale de 2019, les électeurs recevront deux bulletins de vote : Le premier contenant les candidats à élire pour leur circonscription électorale et le second contenant les choix pour le référendum sur la réforme électorale.

Il existe plusieurs façons de voter :

En personne, le jour de l'élection – Vous pouvez choisir de voter en personne à votre bureau de scrutin désigné, le jour de l'élection, entre 9 h et 19 h.

En personne, par anticipation – Vous pouvez voter en personne à votre bureau de scrutin par anticipation si vous êtes incapable de vous rendre aux urnes le jour du vote. Le vote par anticipation est ouvert de 9 h à 19 h et sera tenu le :

- samedi, 9 jours avant le jour du vote ;
- lundi, 7 jours avant le jour du vote ;
- vendredi, 3 jours avant le jour du vote.
- Par la poste vous pouvez choisir de voter par bulletin postal si vous êtes :
- un membre des forces armées ou son conjoint ou sa conjointe ;
- malade ou en incapacité physique de vous déplacer au bureau de vote ;
- aux études à l'extérieur de la province ou en déplacement et dans l'incapacité de voter par anticipation ou le jour du vote ;
- incarcéré dans une institution correctionnelle provinciale.

Au bureau de vote itinérant – des bureaux de vote itinérants seront disponibles pour les résidents des hôpitaux et des centres de soin de longue durée pour permettre un vote confortable, parfois même au lit. À chaque bureau de vote, les électeurs sont en droit de recevoir des services spéciaux tels que demandés ou requis pour être en mesure de voter.

Chaque circonscription électorale est divisée en petites zones géographiques appelées sections de vote. Les électeurs éligibles vivant dans chaque circonscription électorale votent au bureau de vote de leur section de vote. Afin de voter dans une section de vote, vous devez résider dans cette section lors du déclenchement de l'élection.

Le vote se fait par scrutin secret. Cela garantit la confidentialité du choix des électeurs. Personne, à l'exception de l'électeur, ne peut connaître son choix.

Un bulletin de vote comprend les noms des candidats qui se présentent dans votre circonscription électorale et le nom de leur parti, le cas échéant. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat pour marquer votre bulletin. Dans la mesure où cette marque est claire et que vous ne votez que pour un seul candidat, votre bulletin sera valide.

Le processus du vote au bureau de scrutin se déroule comme suit :

1. Une fois votre admissibilité confirmée, on vous remet un bulletin de vote à l'endos duquel le scrutateur a apposé ses initiales.
2. Vous passez derrière l'isoloir pour marquer votre bulletin. Les électeurs ne peuvent choisir qu'un seul candidat sur leur bulletin.
3. Vous remettez votre bulletin plié au greffier du scrutin qui vérifie les initiales.
4. Vous placez votre bulletin dans l'urne.

Un **bulletin de vote** rejeté est un bulletin de vote qui ne peut pas être compté car le choix n'a pas été marqué clairement, soit par choix ou par accident. Un bulletin sera rejeté s'il n'est pas marqué, si l'électeur a sélectionné plus d'un candidat, ou si le bulletin est marqué de façon à ce que l'on puisse identifier l'électeur.

Un **bulletin de vote annulé** est un bulletin de vote qui a été mis à l'écart au lieu d'être mis dans l'urne car il a été accidentellement abîmé et remplacé par un autre bulletin de vote. Le personnel électoral marque 'annulé' à l'endos du bulletin de vote et le place dans l'enveloppe pour les bulletins de vote annulés.

Pour vous préparer à voter, vous devez réfléchir aux motifs pour lesquels vous appuyez un candidat pour le poste de député provincial, un parti politique ou un chef de parti, un enjeu particulier ou la totalité de la plateforme d'un parti. Prendre une telle décision requiert une certaine réflexion. Vous serez prêt à voter lorsque vous serez convaincu de votre choix.

QUESTION D'ORIENTATION

Comment voter lors d'une élection provinciale ?

BUT

Le droit de voter s'accompagne de la responsabilité de poser ce geste de façon éclairée et de manière déterminée.

Dans cette leçon, les élèves exprimeront leurs idées et opinions sur la participation au processus électoral. Les élèves détermineront qui, comment, où et quand les gens votent lors d'une élection provinciale. Enfin, les élèves conçoivent une affiche, des diapositives, un discours ou une présentation théâtrale afin d'aider les gens à comprendre comment et pourquoi voter.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, je pourrai...

- déterminer l'importance de participer aux élections ;
- utiliser le processus d'enquête pour interpréter, analyser et communiquer les exigences et les étapes à suivre pour participer au processus électoral ;
- déterminer comment nos valeurs et croyances individuelles, ainsi que nos idéologies politiques, peuvent influencer sur notre position relativement à certains enjeux, candidats et partis politiques ;
- tenir compte du point de vue des autres, et le respecter ;
- devenir un citoyen actif en exprimant des opinions éclairées sur des dossiers pertinents dans ma communauté.

INTRODUCTION

Avant le jour de l'élection et du Vote étudiant, permettez aux élèves de prédire les résultats des élections.

Option 1 : Distribuez des cartons aide-mémoire aux élèves et demandez-leur de deviner les résultats (p.ex. nombre de sièges par parti à l'échelle de la province, pourcentage du vote populaire par parti – pour le Vote étudiant et/ou l'élection générale, incluant le référendum sur la réforme électorale). Chaque prédiction doit être inscrite sur une carte pour faciliter les comparaisons. Assurez-vous que chaque élève marque ses initiales à l'endos de sa fiche afin d'annoncer ceux qui ont le prédit les résultats avec le plus d'exactitude après les élections.

Option 2 : Demandez aux élèves de prédire qui sera la prochaine première ministre ou le prochain premier ministre et/ou le prochain ou la prochaine député(e) provinciale. Assurez-vous que chaque élève signe l'endos de sa fiche afin d'annoncer ceux qui auront prédit les résultats avec le plus d'exactitude après les élections.

Annoncez les gagnants le jour suivant l'élection provinciale.

ACTIVITÉS

1. Expliquez aux élèves que le vote se fait par scrutin secret. Les citoyens remplissent leur bulletin de vote derrière l'isoloir et leur choix est caché.

Ensuite, à l'aide de la stratégie de discussion *Penser-Jumeler-Partager*, les élèves se pencheront sur une ou toutes les questions suivantes :

- Pourquoi la confidentialité est-elle importante ?
- Quelles pourraient être les conséquences d'un vote public ?
- Pourquoi est-il important de garantir un processus électoral juste et impartial ?

2. Au moyen des diapositives 11, découvrez certains des principaux aspects du processus électoral à l'Île-du-Prince-Édouard. Questions :

- Qui peut voter lors d'une élection provinciale ?
- Qu'est-ce que la liste électorale ?
- Où dois-je aller voter ?
- Comment doit-on voter ? Comment dois-je remplir mon bulletin de vote ?

3. Rappelez aux élèves que voter, c'est bien plus que faire un « X » sur un bulletin de vote. Il faut faire ses recherches, exercer sa pensée critique et réfléchir à ses opinions et à sa propre identité citoyenne.

4. Demandez aux élèves de réfléchir aux enjeux de la campagne, aux plateformes des partis, aux chefs et aux candidats locaux en remplissant la fiche 11.1.

5. Formez des groupes de cinq et demandez à un élève de partager ses réponses à l'une des questions (questions 1 à 5). Pour les deux dernières questions, invitez tous les membres du groupe à formuler leur point de vue.

6. Ensuite, animez une discussion en classe et offrez aux élèves la possibilité d'exprimer leurs opinions. Certains sauteront sur l'occasion de faire connaître leur opinion et de tenter de convaincre les autres. Certains préféreront garder le silence et leurs opinions politiques pour eux.

Note au personnel enseignant : Voilà une excellente occasion de souligner l'importance de la confidentialité et du respect de la diversité de points de vue.

CONCLUSION

On discute !

Dans cette activité, les élèves s'exercent à formuler des points de vue sur le vote. Ils énoncent leur position, établissent si le vote est un choix ou un devoir, et formulent ensuite des arguments pour étayer leur opinion. Les élèves sont répartis en groupes de deux et à tour de rôle, parlent, écoutent et consignent le fruit de leurs échanges.

Partie 1

- Distribuez une copie de la « fiche de remue-méninges » (fiche 11.2)
- Répartissez les élèves en groupes de deux : partenaire A et B.
- Demandez aux partenaires A de préparer la « fiche de remue-méninges » pour l'énoncé suivant : Le vote est un choix.
- Demandez aux partenaires B de préparer la « fiche de remue-méninges » pour l'énoncé suivant : Le vote est un devoir
- Demandez aux partenaires A de formuler leur opinion sur le sujet au partenaire B.
- Demandez aux élèves d'écouter attentivement les idées de leur partenaire et de consigner ces idées rapidement à l'endos de leur fiche de remue-méninges.
- Surveillez les discussions des élèves en circulant entre les groupes.
- Faites des commentaires constructifs sur le processus.
- Demandez aux partenaires d'inverser les rôles et de reprendre le processus.

Partie 2

- Une fois que les deux partenaires ont fait connaître leur position, demandez à des volontaires de mentionner à la classe ce qu'ils ont appris et les idées qu'ils ont exprimées.
- Prévoyez du temps pour une discussion en classe.

Partie 3

- Demandez à un ou deux petits groupes d'échanger ensemble.
- Demandez aux groupes d'exprimer leurs opinions sur le vote : devoir ou choix ?
- Demandez aux groupes de consigner leurs idées sur une feuille quadrillée ou à l'endos de la fiche de remue-méninges.
- Discutez en classe de l'énoncé avec lequel ils sont le plus en accord.

Note au personnel enseignant : Sinon, vous pourriez discuter des énoncés suivants : voter est un droit ou voter est une responsabilité.

ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE DE L'ÉLÈVE

Demandez aux élèves d'écrire un texte argumentatif sur les raisons pour lesquelles ils sont d'accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante : Voter est autant *un droit qu'une responsabilité*.

Étapes de la rédaction d'un texte d'opinion :

1. Décidez si vous êtes en accord ou non avec l'affirmation.
2. Pensez aux raisons qui vous poussent à avoir cette opinion (essayez d'en trouver au moins trois), ainsi qu'à un exemple parmi vos propres expériences qui supporte chaque raison.
3. Écrivez un paragraphe d'introduction qui énonce clairement votre position.
4. Écrivez au moins un paragraphe qui élabore sur les raisons étayant votre opinion et donnez des exemples tirés de votre propre expérience.
5. Écrivez un paragraphe de conclusion qui résume votre opinion.